

Conseil national de l'alimentation (CNA) – Avis n°74

Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement

RESUME et RECOMMANDATIONS

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a conduit, de fin 2011 à fin 2014, un travail de réflexion prospective sur le développement des produits issus de l'agriculture biologique (AB).

Lieu de dialogue entre parties prenantes et de construction de consensus, le CNA a positionné sa réflexion comme complémentaire des différents travaux conduits par ailleurs au sein des instances publiques et privées concernées. C'est pourquoi, sans prétention d'exhaustivité, l'Avis n'aborde que certains aspects du sujet, dans le cadre du mandat que le CNA plénier avait confié à un groupe de travail spécifique. Ce mandat relevait la nécessité de réfléchir à l'organisation des filières bio, avec une logistique moderne et innovante, afin de satisfaire au mieux les différents demandes (grande distribution, restauration collective, circuits de distribution spécialisés, etc.).

Le plan de cet Avis est le reflet de l'évolution de la perception, au sein du groupe de travail, des points clés qui se dégagent d'un examen équilibré de la situation des filières de l'AB aujourd'hui en France.

L'agriculture biologique : perspective historique

Imaginée dans les années 20, issue de mouvements militants nés dans les années 1950, institutionnalisée dans les années 80, l'AB est peu à peu devenue incontournable dans le paysage agricole français. Depuis plus de 50 ans, les pratiques agronomiques biologiques ont montré leur intérêt environnemental et accompagné la montée en puissance des préoccupations des consommateurs, des citoyens, des entreprises et des politiques publiques en termes d'environnement et de santé. Ces évolutions de société, auxquelles l'AB a participé, ont inspiré différentes démarches (agriculture raisonnée, certification environnementale, projet agro-écologique pour la France, etc.) qui conduisent pour partie à une convergence des questionnements et des solutions techniques entre agriculture biologique et conventionnelle.

Au fil des années, le marché du Bio est progressivement passé d'une niche à un secteur économique à part entière. Son développement s'est accompagné de l'entrée en jeu de nouveaux acteurs et d'une diversification progressive des modes de production et de distribution, sur la base d'une même réglementation. La coexistence de modes de distribution variés et complémentaires est désormais considérée comme un facteur déterminant du développement du Bio dans le cadre de la réglementation européenne, impliquant une communication commune, fondée sur un même cœur de message. Par ailleurs, grâce notamment à l'existence d'un logo officiel largement médiatisé (euro-feuille, éventuellement complétée du logo national AB), les produits issus du mode de production bio bénéficient actuellement d'une bonne visibilité et d'une image de marque dynamique auprès des consommateurs.

Un point de situation réglementaire

La réglementation relative à l'AB est harmonisée au sein de l'Union européenne. Elle est complétée, pour certains domaines spécifiques, par des cahiers des charges nationaux, générant à la marge quelques différences entre États membres. Les importations reposent sur un principe d'équivalence qui implique des conditions de production jugées comparables. Le cadre réglementaire établi par le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 « *relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques* » et ses règlements d'application est aujourd'hui reconnu et accepté par l'ensemble des acteurs du Bio et, associé au double contrôle par tierce partie indépendante (la certification) et par les contrôles d'État, offre aux consommateurs un dispositif susceptible de créer la confiance et de servir de base au développement du marché.

Les pratiques constatées auprès des opérateurs des filières bio **dépassent fréquemment les seules exigences réglementaires**. Toutefois, des questions subsistent sur le dispositif de contrôle par tierce partie indépendante, ainsi que sur les dispositifs d'équivalence pour les importations. La consolidation de la confiance des consommateurs dans les produits issus de l'AB, essentielle au développement du marché, passera notamment par **une communication grand public** sur :

- sur le contenu de la réglementation, ce que le Bio est et n'est pas ;
- sur les contrôles et le niveau des manquements, en particulier sur le système d'alerte mis en place au niveau européen lors de fraudes sur des produits importés de pays tiers ;
- sur les avantages, pour le citoyen, du développement de l'AB (biodiversité, qualité des eaux, qualité des paysages, etc.).

Enfin, il est fondamental que tous les acteurs du Bio, de la production agricole à la distribution, des acteurs historiques aux nouveaux venus, parlent d'une même voix, s'agissant des points clés de communication constituant le socle de la confiance du consommateur, en laissant de côté pendant un temps leurs éléments de différenciation.

Les impacts environnementaux

L'AB représente aujourd'hui l'une des agricultures les plus performantes sur le plan environnemental, mais elle peut encore progresser. Le progrès nécessitera d'importants investissements en études, en recherche et développement, qui conduiront peut-être à de nouvelles alliances avec de grands opérateurs industriels disposant des capacités financières et humaines et aboutiront à des progrès conjoints avec l'agro-écologie. Ainsi, l'AB pourrait représenter la pointe la plus avancée de l'agriculture durable ; elle est d'ailleurs souvent considérée comme **le prototype de l'agro-écologie**. Son image s'en trouverait renforcée, lui permettant de capter de nouveaux publics.

Le Bio est-il meilleur pour la santé ?

Cette question est essentielle. Il convient de souligner les points suivants.

- Alors que, il y a encore une dizaine d'années, le lien Bio/santé n'apparaissait pratiquement pas dans la littérature, de plus en plus de travaux abondent dans le sens d'un tel lien, même ténu.
- Le lien observé dans ces études pourrait être lié à une moindre exposition des consommateurs à de très faibles doses de pesticides et autres contaminants, ainsi qu'à des teneurs supérieures, en tendance, en certains nutriments.
- L'investissement en recherche sur ces questions sera essentiel dans les années à venir pour des questions de santé publique, mais aussi parce que les résultats de ces recherches feront progresser globalement l'agriculture vers des produits plus sains et à plus faible empreinte environnementale.

- Quels que soient les résultats des recherches qui seront menées, il semble acquis que de moindres teneurs en résidus de produits chimiques dans l'alimentation diminuent notamment le risque d'exposition à des « effets cocktail » et que consommer des aliments Bio peut de ce fait constituer, à titre individuel, une attitude de précaution légitime vis-à-vis d'un risque suspecté.
- Idéalement, l'impact santé devrait être étudié en fonction du régime alimentaire global, et non pas aliment par aliment, compte tenu des effets des associations vertueuses d'aliments et de la diversité des produits.

Le débat sur le lien Bio/santé comporte également une dimension politique, que soulignait en février 2013 le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur le bilan du plan de développement de l'agriculture biologique 2008/2012 : « (...) *Il serait difficile et très contesté de laisser entendre, par un a contrario implicite, que 95% de ce que nous mangeons poserait des problèmes pour notre santé ou pour l'environnement* ».

Pour autant, dans le paysage alimentaire, les garanties et messages portés par le secteur bio sont particulièrement clairs : le Bio, par son mode de production et les pratiques alimentaires qui y sont généralement liées, porte des solutions prometteuses face à certains risques sanitaires, alimentaires ou liés à l'environnement.

Les aspects économiques et sociaux

Les consommateurs de produits Bio sont avant tout soucieux de leur santé et de la qualité des produits, même si les préoccupations environnementales et sociales sont également très présentes. Plus éduqués et plus actifs physiquement, ils auraient cependant des revenus comparables à ceux des non consommateurs.

Comparer la constitution des coûts entre AB et agriculture conventionnelle est un exercice délicat compte-tenu de la diversité des approches et des systèmes de production. Les coûts de production sont généralement plus élevés en AB, dans beaucoup de filières, du fait notamment des besoins en main d'œuvre. Le surcoût serait, en moyenne, de 20 à 25%. Ces différences sont prises en compte *via* des politiques d'aides européennes, nationales et parfois locales. Globalement, malgré des rendements moindres, les exploitations Bio bien conduites présentent une meilleure rentabilité et un excédent brut d'exploitation plus élevé que des exploitations homologues conventionnelles. Des surcoûts se retrouvent également dans les phases de transformation, de logistique et au niveau de la vente au consommateur : 25% en moyenne, avec de grandes variations selon les produits et les régions.

Les systèmes d'interactions sont extrêmement complexes et des études complémentaires sont nécessaires avant d'envisager la rémunération des externalités positives, notamment environnementales, des modes de production biologiques.

Le nombre d'emplois générés par l'AB, supérieur à celui nécessaire en production conventionnelle, constitue un atout dans une période de tensions sur l'emploi, même s'il s'avère souvent difficile de pourvoir ces emplois agricoles.

Le développement du Bio passe par **la complémentarité entre des stratégies différentes** que les acteurs peuvent combiner au sein des entreprises : la poursuite de l'approche historique, la commercialisation préférentielle en circuits courts et de proximité de produits ayant une image « traditionnelle et artisanale », doit se conjuguer avec la production à plus grande échelle, permettant le développement du Bio à destination des entreprises alimentaires et de la grande distribution, dans le respect de la réglementation.

L'association avec d'autres signes de qualité, ou d'autres axes stratégiques de développement, doivent être envisagés dans le cadre d'une vision globale.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et par le Programme Ambition Bio 2017, il convient de porter une attention particulière à la restauration collective, publique et privée, qui pourrait s'avérer un levier important de développement de l'offre par la demande.

Le temps de conversion en AB et le champ de contraintes qui encadrent ce type de production supposent le développement d'une organisation contractuelle afin de sécuriser les agriculteurs dans leur choix de s'engager dans cette démarche.

Une progression du Bio, harmonieuse, stable et constante, nécessite une régulation et une contractualisation entre les acteurs. Une telle organisation pourrait supposer la mise en place d'un cadre sous la forme d'un pacte avec les acteurs de la distribution, les entreprises agroalimentaires et la restauration collective.

Recommandations du CNA

Une approche globale

Ces recommandations constituent un ensemble d'actions et de mesures incitatives destinées à favoriser le développement de la production et de la consommation de produits bio, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement et du Programme Ambition Bio 2017, notamment pour ce qui est de :

- parvenir à une production agricole bio suffisante pour répondre d'une manière durable à la demande croissante et aux objectifs d'inclure 20% de produits dans la restauration collective publique ;
- doubler la part de la production bio sur le territoire national d'ici la fin de l'année 2017 (soit passer de 4 à 8 % de la SAU) ;
- mettre en place un processus global de développement du Bio concernant la production, la transformation, la commercialisation et la consommation.

Au-delà de chacune des recommandations opérationnelles, **seule la mise en œuvre conjointe de toutes les mesures préconisées, en coordination entre les différents acteurs**, permettra de contribuer véritablement au développement du secteur en vue d'atteindre les objectifs fixés en 2017.

Cette dynamique créera une visibilité nouvelle auprès des consommateurs, grâce à des messages de communication communs, des actions nouvelles dans les territoires, une mise en avant de produits dans toutes les enseignes de grande distribution, davantage d'alimentation biologique servie dans la restauration collective publique et privée avec des messages pédagogiques, etc.

La participation de l'ensemble des parties prenantes de l'agriculture biologique à cette dynamique renforcera **leur organisation en filières complètes, permettant de sécuriser les producteurs grâce à une contractualisation à moyen terme au sein des filières**, laquelle constitue un point clé de l'atteinte des objectifs.

Recommandation n°1 : Un pacte d'engagement des acteurs économiques en faveur de l'agriculture biologique

En complément de la politique portée par les pouvoirs publics et des programmes d'actions engagés, notamment dans le cadre du Programme Ambition Bio 2017, l'engagement des acteurs économiques, et particulièrement de la distribution, sera un moteur essentiel de développement de la consommation et, de ce fait, de structuration des filières bio. Afin de formaliser l'engagement des distributeurs, il est recommandé de signer un « **pacte d'engagement des acteurs économiques en faveur de l'agriculture biologique** ».

Les négociations de ce pacte opérationnel pourraient démarrer lors du Printemps Bio 2015, sous l'égide de l'Agence Bio, en se fondant sur les textes du Grenelle, du Programme Ambition Bio 2017 et sur les recommandations du présent Avis du CNA.

Ce pacte vise à organiser une progression parallèle de la demande et de l'offre, dans une logique de partenariat à moyen et long termes et de meilleur partage de la valeur ajoutée au sein des filières.

Il comporterait notamment un volet communication, permettant d'harmoniser les messages en direction des consommateurs, un cadre permettant à chaque acteur économique de développer un dispositif de contractualisation avec les filières amont et un plan de développement de l'offre.

Le pacte pourrait reposer sur la conclusion de **contrats de filières**, impliquant les producteurs agricoles, les entreprises agroalimentaires, l'hôtellerie, la restauration et la distribution et permettant de renforcer les relations entre les producteurs bio et les distributeurs et les restaurateurs.

Recommandation n°2 : Un développement harmonieux du marché et de la production

Le passage d'un marché de niche au développement d'un secteur économique à part entière s'est accompagné d'une diversification progressive des modèles de production et de distribution.

Dans le respect de la réglementation coexistent de nombreux systèmes de production, depuis une approche historique, artisanale, parfois militante, jusqu'à des systèmes de production à grande échelle plus productivistes. Entre ces deux modèles, se développent une large diversité d'exploitations. Beaucoup d'acteurs intègrent des critères allant au-delà des seules exigences réglementaires. Le développement du Bio repose sur la complémentarité harmonieuse de ces différents schémas.

La prise en compte croissante des préoccupations durables en agriculture tend à réduire l'écart perçu entre production bio et conventionnelle.

Recommandation n°2.1 : Poursuivre le développement d'une production bio qualitative et durable, exigeante, en phase avec les attentes citoyennes et sociétales.

Recommandation n°2.2 : Accompagner le développement harmonieux de l'offre et de la demande de produits bio selon différents modèles complémentaires, afin de favoriser la croissance du secteur, en maintenant un fort niveau d'exigences des pratiques et en évitant l'importation massive de produits¹.

Recommandation n°2.3 : Envisager l'évolution des critères liés aux produits bio, afin d'intégrer de nouvelles attentes sociétales, explicites ou implicites :

- soit en intégrant de nouveaux critères, notamment relevant du développement durable, dans la réglementation de l'Union européenne ou dans les cahiers des charges nationaux ;
- soit par l'association synergique avec les autres signes de qualité ou d'autres démarches complémentaires comme le commerce équitable,

en veillant à ne pas enfermer le Bio dans une consommation réservée à des consommateurs militants.

Recommandation n°2.4 : Favoriser la conversion des exploitations en Bio et leur pérennité :

(a) Dans le cadre des programmes régionaux de développement rural, consolider le caractère prioritaire des aides à l'agriculture biologique dans chaque région, en vue de renforcer durablement l'attractivité du Bio et de ne pas freiner son développement.

(b) Dans le cadre de la révision de la réglementation européenne, veiller à ce que les dispositions qui favorisent la conversion et le maintien de certaines exploitations en AB soient maintenues, notamment la possibilité de mixité des productions bio et conventionnelles sur une même exploitation², tout en gardant comme objectif que les exploitations soient conduites entièrement en Bio³.

(c) Veiller à la négociation de l'Accord transatlantique (TTIP) pour préserver la capacité à développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique au sein de l'Union européenne.

¹ Dans le respect des recommandations de l'Avis n°59 du CNA « Les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées alimentaires ».

Recommandation n°3 : Une communication ambitieuse

Les termes « agriculture biologique », « AB », le ou la « bio », « produits issus de », etc. sont utilisés indifféremment, y compris dans les documents officiels, sans référentiel précis.

La certification bio garantit un mode de production avant tout respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Elle ne porte ni sur les caractéristiques intrinsèques des produits, ni, par exemple, sur les dimensions économiques et sociales incluses dans la définition du développement durable.

Le marché du Bio est progressivement passé d'une niche à un secteur économique à part entière, dont le développement s'est accompagné de l'entrée en jeu de nouveaux acteurs et d'une diversification progressive des modes de production et de distribution. Cette réalité est parfois éloignée de la perception des consommateurs. Or, alimenter une représentation des modes de production déconnectée de la réalité pourrait faire le lit de futures crises de confiance. En France, au-delà des préoccupations environnementales, la majorité des consommateurs réguliers est motivée par des objectifs « santé », lesquels s'avéreraient prépondérants pour développer le marché. Cependant, si, dans l'état actuel des connaissances, il peut être justifié, à titre de précaution individuelle, de s'orienter vers une alimentation bio avec un objectif santé, cette démarche ne prend véritablement sens que dans le cadre d'une approche globale.

Les enjeux de la communication à mettre en place sont notamment :

- éviter les confusions sur ce qu'est l'agriculture biologique, et ce qu'elle n'est pas ;
- obtenir une communication conjointe des acteurs économiques sur un cœur de message commun ;
- sensibiliser et mieux former de nombreux acteurs tels que les gestionnaires et cuisiniers de la restauration collective publique et privée, les acheteurs de la grande distribution, les acheteurs et les chefs de produits des entreprises alimentaires, etc.

Recommandation n°3.1 : Renforcer la communication sur la portée du terme « bio » suivant qu'il est utilisé dans les domaines agricole et alimentaire, encadrés par la réglementation européenne et nationale, ou dans les autres domaines (cosmétiques, écoproduits, etc.) pour lesquels les règles d'encadrement et de protection sont différentes.

Recommandation n°3.2 : Veiller à ce que la communication de chaque acteur des filières bio permette aux consommateurs de percevoir les réalités de la production bio, notamment en termes de progrès techniques ou de périmètre réglementaire.

Inclure, dans cette approche de la communication, la notion de juste prix des produits bio : un discours de prix bas serait destructeur de valeur économique mais aussi symbolique.

Cette communication mettra en avant les qualités des produits bio sans dénigrer les autres produits agricoles ou stigmatiser les autres formes de production.

Recommandation n°3.3 : Veiller à ce que la communication inscrive la consommation de produits bio dans une démarche cohérente :

- citoyenne et éthique, intégrant les nouveaux défis environnementaux et sociétaux ;
- individuelle, impliquant notamment une évolution de la consommation alimentaire (consommer autrement, plutôt que de procéder à une substitution produit par produit) et la mise en perspective vis-à-vis de divers facteurs de risques santé (cigarette, sédentarité, etc.).

Recommandation n°3.4 : Éviter que la multiplication des mentions et logos valorisant des démarches connexes ne brouille les repères des consommateurs.

² La mixité est le fait qu'une exploitation puisse être scindée en unités clairement distinctes dont certaines ne sont pas gérées selon le mode de production biologique. Cette pratique est strictement encadrée : pour les animaux, il doit s'agir d'espèces distinctes ; pour les végétaux, il doit s'agir de variétés différentes pouvant facilement être distinguées (article 11 du règlement CE 834/2007).

³ Une vigilance particulière doit par ailleurs être portée aux exploitations mixtes, notamment en termes de contrôle.

Recommandation n°3.5 : Intégrer dans les cursus de formation des différents acteurs et prescripteurs de la filière les notions liées à la production, à la transformation ou à la préparation culinaire d'aliments issus de l'AB.

Recommandation n°4 : Renforcer deux clefs de la confiance, la réglementation et la certification

Grâce, notamment, à l'existence de logos officiels médiatisés, européen et national, les produits issus de l'AB bénéficient d'une bonne visibilité auprès des consommateurs. Les logos matérialisent les garanties apportées par la réglementation et le processus de certification tierce partie. Le système doit toujours faire l'objet de la plus grande attention afin de conforter la confiance accordée aux logos officiels par les consommateurs.

Recommandation n°4.1 : Renforcer la fiabilité du système de certification :

- poursuivre l'harmonisation au plan international des pratiques des organismes certificateurs (OC) agréés ;
- instaurer plus de transparence quant aux coûts de la certification.

Recommandation n°4.2 : Optimiser les conditions des contrôles et leur suivi :

- optimiser la coordination entre les organismes de contrôle sur les alertes et les fraudes au niveau européen ;
- renforcer la supervision des États membres et des Pays tiers ;
- mieux gérer le devenir des produits non conformes et leur éventuelle circulation transfrontalière.

Recommandation n°5 : Étudier les externalités positives du mode de production biologique

Certains acteurs évoquent la possibilité de rémunérer les services environnementaux, sociétaux et de santé que l'AB serait susceptible de rendre à la société. Cependant, cette question complexe reste à ce jour très peu documentée.

Recommandation n°5 : Accroître les recherches documentaires et techniques pour caractériser les externalités positives des modes de production biologiques et les évaluer.

Selon les résultats, envisager des modalités de rémunération objective d'une partie du service rendu [par exemple par la création d'un fonds dédié ou par la mise en place d'une fiscalité incitative].

Recommandation n°6 : Investir en recherche et développement, un moteur d'évolution

Le développement de l'AB nécessite de disposer d'outils et de méthodes de production adaptés (biocontrôle, agroforesterie, etc.). Beaucoup de ces travaux de recherche appliquée bénéficieront également à l'agriculture conventionnelle et à l'agro-écologie, le Bio étant une véritable locomotive de l'innovation dans les filières agricoles et agroalimentaires.

Le lien entre la consommation de produits bio et une meilleure santé n'est pas encore scientifiquement démontré mais des éléments convergents s'accumulent dans le sens de cette démonstration.

Des instances de concertation ont été mises en place entre les acteurs concernés au sein des filières et des organismes de recherche (Conseil scientifique de l'agriculture biologique, Comité *Recherche* du Programme Ambition Bio 2017, appel à manifestation d'intérêt AgriBio4 de l'INRA).

Recommandation n°6.1 : Veiller à ce que tous les acteurs soient associés dès la conception des travaux de recherche relatifs à la production biologique, y compris ceux des filières conventionnelles, de façon à faciliter la comparaison et l'appropriation des résultats, notamment pour ce qui est des études sur la valeur santé et la nutrition comparée.

Recommandation n°6.2 : Développer et hiérarchiser des travaux de recherche permettant de répondre aux enjeux de développement du Bio, notamment et sans exclusive sur :

- des modes de production innovants intégrant les principes de l'AB et permettant de dépasser une seule logique d'optimisation des intrants éligibles ;
- la sécurisation des pratiques agricoles et agroalimentaires biologiques vis-à-vis des risques sanitaires potentiels, notamment par la caractérisation de l'éventuel impact toxicologique des produits phytosanitaires ;
- des procédés de transformation permettant de conserver les caractéristiques (nutritionnelles, environnementales, organoleptiques, etc.) et la naturalité des produits de base ;
- les liens possibles entre la consommation de produits biologiques et la santé ;
- les attentes des nouveaux consommateurs bio ou des consommateurs potentiels.

Recommandation n°6.3 : Anticiper les conséquences éventuelles de la démonstration de l'existence d'un lien bio/santé.

Recommandation n°6.4 : Approfondir les études sur les impacts quantitatifs et qualitatifs des filières bio en matière d'emplois.

Conclusion

Les crises successives vécues par les différentes filières au cours des vingt dernières années ont pu contribuer à décrédibiliser le secteur alimentaire auprès des consommateurs. Les produits bio bénéficient, *a contrario*, d'une image valorisante de qualité.

Fort de cette perception positive, le Bio est un important **facteur de confiance**, qui peut être amené à jouer un rôle moteur en tant que vecteur d'une croissance ancrée dans les territoires pour l'ensemble des secteurs de l'alimentation. L'agriculture biologique permet par ailleurs de retrouver une valorisation morale et économique du métier de paysan et peut redonner le goût de s'installer.

L'agriculture biologique est **partie intégrante d'une politique agricole globale**. Elle s'inscrit dans un continuum et son développement ne peut se concevoir que dans le cadre d'une coexistence harmonieuse avec les autres modes de production, permettant à chaque consommateur de satisfaire ses besoins et répondre à ses attentes.

Le cadre réglementaire, les différents dispositifs issus du Grenelle Environnement et des concertations professionnelles qui lui ont succédé, ainsi que le Programme Ambition Bio 2017, constituent une base commune suffisante et solide pour engager un plan d'action opérationnel permettant d'assurer l'atteinte des objectifs fixés pour les années 2017 et 2020.

Dans ce contexte positif, il apparaît maintenant possible de mettre en place un véritable pacte national de développement de l'agriculture biologique qui, par son contenu et sa méthode, mettra en mouvement de façon conjointe tous les acteurs impliqués. Ce pacte permettra d'augmenter la visibilité du Bio auprès des consommateurs et de conquérir de nouveaux publics.

Accompagné par une approche holistique et une réflexion sur les modes de vie, le développement de la consommation alimentaire biologique pourra contribuer à l'amélioration de la santé, tout en agissant de façon favorable sur la baisse de l'empreinte environnementale des productions alimentaires.

Véritable « locomotive » de la confiance et de la réassurance du consommateur, la production bio doit participer à la **réappropriation de l'alimentation** et à son **ré-enchantement**.